● Année 1952. — N° 1. Le Numéro : 15 francs. Mercredi 9 Janvier 1952. ●

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSE[redacted]RANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER [redacted]ETRANGER : 800 fr.
(Compte chèque postal: 90[redacted]ris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1952 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 1re SÉANCE

J 541 J3 1952 v. 1

Séance du Mardi 8 Janvier 1952.

SOMMAIRE

1. — Constitution du bureau d'âge (p. 1).
2. — Décret de convocation de l'Assemblée. — Ouverture de la session (p. 1).
3. — Congé (p. 2).
4. — Discours de M. René Moreux, président d'âge (p. 2).
5. — Scrutin à la tribune pour l'élection du président de l'Assemblée de l'Union française (p. 3).
Suspension et reprise de la séance.
Election du président de l'Assemblée.
6. — Election des six vice-présidents, des dix secrétaires et des trois questeurs de l'Assemblée de l'Union française : M. le président d'âge (p. 4).
Suspension et reprise de la séance.
Contestation de MM. Barbé et les membres du groupe communiste: M. Barbé. — Rejet, au scrutin.
Scrutin pour l'élection des six vice-présidents, des dix secrétaires et des trois questeurs.
Suspension et reprise de la séance.
Proclamation des six vice-présidents, des dix secrétaires et des trois questeurs.
7. — Constitution de l'Assemblée (p. 6).
8. — Discours de M. le président (p. 6).
9. — Nomination des membres des dix commissions générales, de la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles, de la commission de comptabilité, de la commission d'instruction et de la commission d'information (p. 8).
10. — Fixation de la date de la prochaine séance: M. le président (p. 10).
11. — Dépôt d'une demande d'avis (p. 10).
12. — Dépôt de propositions (p. 10).
13. — Dépôt d'une proposition de résolution (p. 10).
14. — Règlement de l'ordre du jour (p. 10).

PRESIDENCE DE M. RENE MOREUX,
président d'âge.

(La séance est ouverte à quinze heures quinze.)

M. René Moreux, *président d'âge.* La séance est ouverte.

— 1 —

CONSTITUTION DU BUREAU D'AGE

M. le président d'âge. Conformément à l'article 2 du règlement, j'invite les six plus jeunes conseillers présents à venir siéger au bureau pour y remplir les fonctions de secrétaires d'âge.

D'après les renseignements qui m'ont été fournis, ce sont:

MM. Alard, Laurin, Lachenal, Kemajou, Arnault, Vanier.

(MM. les secrétaires d'âge prennent place au bureau.)

M. le président d'âge. Le bureau d'âge de l'Assemblée de l'Union française est constitué.

— 2 —

DECRET DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE

Ouverture de la session.

M. le président d'âge. J'ai reçu communication du décret suivant:

« Le Président de la République, président de l'Union française,

« Vu l'article 69 de la Constitution de la République française,

« Décrète:

« Art. 1er. — L'Assemblée de l'Union française est convoquée pour le mardi 8 janvier 1952.

« Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

« Fait à Paris, le 3 janvier 1952.

« VINCENT AURIOL.

« Par le Président de la République, président de l'Union française:

« *Le président du conseil des ministres,*

« RENÉ PLEVEN.

« *Le garde des sceaux, ministre de la justice,*

« EDGAR FAURE. »

En conséquence, je déclare ouverte la session de l'Assemblée de l'Union français pour l'année 1952.

L'ampliation du décret dont l'Assemblée vient d'entendre lecture sera insérée au procès-verbal de la séance de ce jour et déposée aux archives.

— 3 —

CONGE

M. le président d'âge. M. Pann Yung de[redacted]

Le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Conformément à l'article 48 du règlement, je soumets cet avis à l'Assemblée.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

— 4 —

DISCOURS DE M. LE PRESIDENT D'AGE

M. le président d'âge. Mes chers collègues, je dois au privilège de l'âge d'avoir la joie de saluer celui dont j'occupe, très temporairement, le fauteuil, le président Albert Sarraut, dont le nom est le symbole de la généreuse politique coloniale de la Troisième République. Je le fais avec d'autant plus de ferveur qu'il a inauguré en Indochine, lorsque nous étions jeunes tous les deux, cette politique pour l'autochtone qui a été aussi celle de Gallieni et de Lyautey. Ce grand problème doit être médité à nouveau, car, depuis dix ans, un monde effervescent est né dans la douleur. Si vous le voulez bien, ce sera aujourd'hui mon propos.

Quand on lit attentivement le titre VIII de la Constitution, qui définit l'Union française, on s'aperçoit que les textes y sont traversés par deux courants d'idées qui semblent, au premier abord, contradictoires.

Le plus important traduit l'irrésistible penchant du Français vers l'égalité et l'unicité qui avait déjà fait dire aux patriotes de 1792 que la République est une et indivisible. Cette volonté d'égalité totale a conduit les Constituants de 1946 à répéter que « tous les ressortissants des territoires d'outre-mer ont la qualité de citoyen au même titre que les nationaux français de la métropole ». Chaque membre de l'Union française, quelle que soit sa couleur, est donc garanti contre l'injustice et la violence parce que, renouvelant le mot de saint Paul, disant au soldat qui veut l'arrêter: « Civis romanus sum », chacun de nous peut dire: « Je suis citoyen français ». Et nous savons bien qu'il n'y a pas au monde de plus haute sauvegarde pour la personne humaine. Cette donnée fondamentale et sacrée de l'égalité qui domine toute notre législation nous conduit, par une apparente logique, à vouloir pour les pays d'outre-mer, comme en 1789, les mêmes institutions que dans la métropole. On serait facilement amené, faute d'y réfléchir, à confondre dangereusement les buts, qui sont les mêmes pour tous les peuples, avec les moyens, qui ne peuvent être que divers.

Cette tournure d'esprit se renforce encore aux certitudes de la science moderne. Le professeur L. C. Dunn, de l'université de Colombia, vient de redémontrer l'unité de l'espèce humaine dans sa magistrale étude « Race et biologie » qu'a publiée l'U. N. E. S. C. O. Mais l'exposé du professeur Dunn, qui confirme cette vérité, apporte en même temps la preuve que la multitude infinie des groupements humains — parce qu'ils sont restés isolés les uns des autres pendant des millénaires — ont été façonnés par des événements biologiques, historiques, sociaux et culturels qui leur sont propres et que nous résumons par les expressions mal définies de races et de civilisations.

Chaque peuple a interprété à sa manière, au cours des âges, les grandes données communes de l'espèce humaine. Il est dangereux de toucher à ces structures, au nom d'une autre civilisation qui s'arrogerait avec une audace désinvolte le droit de se dire toujours la plus élevée. C'est cependant ce que nous avons généralement fait, malgré notre promesse solennelle de « développer les civilisations respectives » des peuples dépendants. Sans le dire et souvent même sans y penser, nous nous sommes comportés — quelquefois même dans cette Assemblée — comme si les mœurs et les méthodes européennes étaient des normes valables pour tout l'univers. Dans le heurt des civilisations, nous avons toujours admis que c'était la nôtre qui devait dominer et nous avons presque constamment apporté outre-mer nos institutions sans rien y changer d'essentiel. Elles y restent généralement inadaptées. Nous avons voulu promouvoir la justice et nous n'avons donné jusqu'ici que notre appareil judiciaire, formaliste et lent. Nous avons voulu perfectionner l'assistance sociale et nous avons négligé cet esprit communautaire des races de couleur, dont la générosité nous confond d'admiration. Nous ne leur offrons, en définitive, que nos solutions fondées sur notre individualisme qui n'est, peut-être, que l'alibi et l'apprentissage de l'égoïsme. Quand nous parlons de production, nous ne pensons généralement qu'à celle qui peut être commercialisée au lieu de penser d'abord à celle qui pourrait être consommée par ces populations déclinantes parce que sous-alimentées. Nous n'avons fait trop souvent de nos protégés que des prolétaires nouveaux pour qui l'argent n'est que le moyen d'accéder à des vices inconnus. Pour tenter d'introduire plus de justice politique, on a détaché les populations de leurs institutions et de leurs chefs traditionnels.

Ce comportement sacrilège de vouloir tout rebâtir à notre image après avoir tout détruit se retrouve dans tous les domaines. L'orgueil de la race blanche l'a toujours poussée à renverser les structures indigènes millénaires pour y substituer ses propres formes de civilisation. La science moderne l'invite pourtant à plus de modestie. Depuis que des savants, comme notre collègue M. Griaule, se sont mis à inventorier les trésors de sagesse de nos peuples dépendants, nous avons la claire vision que nous ne pouvons amener ces peuples à administrer eux-mêmes leurs propres affaires qu'en abandonnant, sans retour, notre politique d'assimilation pour nous rallier, sans réserve mentale, à la conception fédérale de l'Union française. Le préambule de la Constitution nous y invite formellement puisqu'il pose en principe:

« L'Union française est composée de nations et de peuples qui mettent en commun ou coordonnent leurs ressources et leurs efforts pour développer leurs civilisations respectives, accroître leur bien-être et assurer leur sécurité. »

Nous trouvons enfin le courant d'idées qui conduit à l'harmonie des civilisations. L'ordre, la justice, le bien moral comme le bien matériel des peuples autochtones ne peuvent trouver que dans cette perspective leurs perfectionnements, parce que le cadre de leurs anciennes civilisations n'est plus aboli, mais simplement modernisé. L'homme de couleur ne court plus le risque de devenir un déraciné dans un monde pour lui inassimilable. Il reste un citoyen, poursuivant son ascension vers les sommets communs à toute l'humanité, mais par des chemins que ses ancêtres ont commencé de lui tracer.

Ni le grand public, ni les gouvernements, n'ont jusqu'ici compris combien était chargé de sens l'engagement de « développer les civilisations respectives » des peuples dont nous avons la charge. Il a fallu plus de deux ans pour que la radio officielle cessât d'annoncer: « Nouvelles de France et de l'Union française », comme si l'Union française n'était que l'expression modernisée de notre ancien empire. La création — peut-être imprudente — des nouveaux départements français d'outre-mer a maintenu le citoyen de la métropole dans l'idée que les institutions de nos territoires devaient être, par définition, les mêmes que les siennes.

Convenons que le Français moyen n'a pas encore compris qu'il est citoyen d'une fédération dont la France n'est qu'un élément. Cette communauté de destin dans laquelle, un jour, tous les Etats seront égaux, ne s'institue que lentement, d'abord parce qu'elle rassemble des peuples aux stades les plus divers d'évolution — et c'est bien là la difficulté majeure — mais aussi parce que son principe même se heurte, à chaque instant, à l'idée fausse de l'assimilation.

Ceux qui se déclarent pour ce principe avec de grands mots à l'égard des races de couleur le font souvent pour mieux naufrager la naissance de l'Union française fédérée. Ils ironisent sur le manque de maturité politique de nos peuples dépendants, sur la médiocrité de leurs élites, en nombre comme en qualité, dans le même temps qu'ils protestent contre la présence à Paris de députés et de sénateurs noirs et nord-africains qui votent, effectivement, sur des législations politiques, financières ou sociales qui ne concernent pas leurs pays d'origine. C'est pourtant bien à cela qu'aboutit la doctrine de l'assimilation. Au fond, si on fouille dans ces consciences troubles, il

Standard Nyhed 3-4-53

semble bien qu'on y trouve le désir, inconscient ou secret, que les peuples dépendants ne seront représentés démocratiquement nulle part dans les structures de l'Union française.

Pour s'évader de cet illogisme qui parle tantôt d'assimilation et tantôt de fédéralisme, ou plutôt qui en parle simultanément dans un désordre affligeant, il faut admettre, une fois pour toutes, que la Chambre et le Sénat de Paris ne sont, à proprement parler, que les assemblées locales de la métropole et, subsidiairement, les assemblées de tutelle des assemblées locales des territoires d'outre-mer, jusqu'à ce que celles-ci, devenues majeures, aient à décider seules de leurs intérêts propres, dans la plénitude inconditionnelle de leurs droits.

Tous les peuples de la terre n'ont pas évolué avec la même rapidité, constatait déjà en 1923, dans un discours retentissant, ce dur réaliste qu'est le maréchal Staline. « L'égalité de droit, nous l'avons proclamée et nous la réalisons, disait-il, mais de l'égalité de droit à l'égalité de fait, il y a tout de même loin ».

Il en va pareillement dans l'Union française. Le chemin de l'autonomie sera peut-être long pour certains, mais au fur et à mesure que les peuples atteindront leur majorité politique, nous sommes résolus — tout au moins dans cette Assemblée — à leur remettre le pouvoir de s'administrer eux-mêmes. Nous l'avons promis en signant la charte des Nations Unies. Nous l'avons redit dans notre Constitution. Il nous serait difficile de jouer les parjures.

L'évolution plus ou moins rapide des nations dépendantes fixera, seule, le temps de leur accession à l'autonomie. Lorsqu'ils auront fait la preuve de leur maturité en se montrant capables de maintenir chez eux la liberté, la justice et la paix que la France leur a enseignées, elle leur abandonnera tous les droits politiques, sans permettre aux timorés de s'attarder aux objections et aux regrets. Nous ne demanderons en échange qu'une chose aux peuples accédant à leur majorité : c'est qu'ils nous offrent eux-mêmes des garanties, pour que la « présence française » qu'ils veulent maintenir chez eux soit autre chose qu'une formule dérisoire, mais une expression lourde de réalités.

C'est l'honneur de la France d'avoir toujours été, au cours de son histoire, la moins raciste des nations. Nous reconnaissons, sans difficulté, qu'au cours de quatre siècles de colonisation ses défricheurs ont été poussés vers l'aventure par le désir unique du profit. Nous savons aussi que les rudes mœurs d'avant notre dix-huitième siècle, philosophe et raisonneur, ont conduit les hommes à user — plus encore qu'aujourd'hui — de tous les moyens pour arriver à la richesse. Mais l'histoire impartiale a toujours noté que derrière la flibuste de chez nous, suivait sans défaillance la cohorte des cœurs généreux. Depuis deux siècles, on peut affirmer que les colons de France n'ont jamais, en quelque manière, séparé l'idée de profit de l'idée de devoir à l'égard de l'indigène. En même temps que nous défrichions ses terres hostiles pour en tirer profit, pour nous, c'est vrai, mais aussi pour les autres, nous l'avons aimé, nous l'avons instruit, nous l'avons soigné. Ce paternalisme, aujourd'hui dépassé mais non vieilli, nous a tout de même préparés, par sa noblesse, à concevoir la justice sociale.

Nous n'avons pas attendu la libération de 1945 ni la charte de San Francisco pour former des élites jaunes ou noires (*Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés*) qui sont le témoignage irréfutable et bouleversant de notre amour pour les peuples dépendants. Les métropolitains de cette Assemblée n'écoutent jamais sans fierté leurs collègues autochtones défendre leurs thèses en des discours souvent admirables. Malgré des erreurs que nous confessons sans réticence, nous avons conscience d'être le peuple qui, d'instinct, a le plus solidement travaillé outre-mer à la promotion des races. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*) Nous n'avons, à cet égard, à recevoir de leçons de personne. (*Très bien! très bien! Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous avons le droit, en contrepartie, de demander aux citoyens de l'Union française qui vont accéder à la plénitude de leur majorité, de donner à leurs anciens tuteurs, qui s'effacent volontairement, des garanties formelles que les libertés accordées ne seront la préface ni de dissidences, ni de spoliations.

Nous traînons encore derrière nous la conception barbare de la propriété, légalisation abusive de la violence du conquérant. Or, la propriété ne se justifie que si elle est la prolongation de la personne humaine. Les colons qui sont morts dans les marais de la Mitidja pour donner à leurs petits-fils et à l'humanité tout entière des terres fécondes en place de l'ancienne brousse, leur ont transmis un titre de propriété qu'aucune législation ne peut abolir.

Si l'homme mauvais dont parlent les Livres de Sagesse venait dire maintenant : « Cette terre est à moi car je suis le plus fort », Proudhon aurait eu raison de dire que « la propriété c'est le vol ». Créer des richesses en fouillant les sous-sols inexploités pour y trouver des minerais, de la houille et du pétrole dans le désir d'en profiter, bien sûr, mais en fin de compte pour en faire profiter la race humaine tout entière, confère un droit de possession imprescriptible à celui qui les a inventées. Les peuples qui recevront avec l'autonomie le pouvoir de légiférer sur tous nos biens intellectuels, économiques et sociaux, doivent nous donner des sûretés que, dans l'ivresse de la liberté reçue, ils ne retourneront pas au droit brutal du conquérant.

Ceux qui, à tous les degrés et sur tous les plans, ont participé à la promotion du territoire émancipé, doivent recevoir des garanties effectives d'être maintenus dans la nouvelle communauté libre que la France aura créée.

Les traités seuls sont impuissants à donner ces garanties. Le chancelier allemand de 1914 qui les a rabaissés au rang de chiffons de papier a créé une école nouvelle d'hommes d'Etat dont la mauvaise foi se cache sous le manteau de Noë d'un patriotisme intransigeant. Puisque les signatures n'ont plus aucune valeur et que les hasards de la politique pourraient substituer la mauvaise foi à la bonne foi que nous trouvons, aujourd'hui, en face de nous, il est nécessaire qu'on nous offre des garanties. Quelles seront-elles ? Il serait trop long en ce moment d'en discuter. La seule chose qu'on en puisse dire, c'est qu'elles devront nous être offertes spontanément et librement par ces peuples qui, au cours des temps nouveaux que nous abordons, vont devenir nos égaux au sein de l'Union française.

Cette méditation était nécessaire au début de cette année nouvelle. Le silence dédaigneux dont on entoure nos travaux dans la métropole a sa source profonde dans le scandale permanent que cause notre Assemblée à toujours vouloir défendre la structure fédérale de l'Union, à insister en toute occasion sur les prérogatives des assemblées locales, à vouloir doter les populations d'outre-mer d'institutions démocratiques de base par la création de communes de plein exercice sur le plan politique et de coopératives dans le domaine économique.

Nous savons que les échecs continueront d'être nombreux dans l'avenir comme dans le passé. Mais nous persévérerons, suivant la formule du Taciturne, car nous sommes conscients que les peuples ont besoin d'un long apprentissage de la liberté et de la responsabilité. Un seul exemple : quand on connait l'intégrité de notre magistrature actuelle, on s'étonne qu'il y a deux siècles, Racine ait pu écrire ses *Plaideurs*.

Nous serons donc patients dans notre effort, résolus à le poursuivre quoi qu'il arrive. Nous avons, en effet, la conviction profonde que l'Union française sera fédérale ou ne sera pas. (*Applaudissements à gauche, au centre, et sur les bancs des Etats associés.*) Les peuples d'outre-mer l'ont déjà compris. La confiance qu'ils mettent en notre Assemblée en est la preuve émouvante. A l'inverse de ce que pense la métropole, ils considèrent que notre Assemblée, profondément transformée, sera un jour au faîte des structures de l'Union française.

Nous aurons démontré, une fois de plus, que la plus grande force de l'homme est de savoir aimer. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

— 5 —

ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE

M. le président d'âge. L'ordre du jour appelle le scrutin à la tribune pour l'élection du président de l'Assemblée de l'Union française.

Conformément aux dispositions de l'article 11 du règlement le président est élu au scrutin secret à la tribune.

Si la majorité absolue n'a pas été acquise au premier tour, il est procédé à un second tour de scrutin, une heure au moins après la proclamation des résultats du premier.

Si la majorité absolue n'a pas été acquise au second tour, il est procédé à un troisième tour, avec observation du même délai minimum d'une heure.

Au troisième tour, la majorité relative suffit.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est nommé.

Vous aurez donc à voter sous enveloppe.

Pour le premier tour de scrutin, deux déclarations de candidatures ont été régulièrement déposées au secrétariat de l'Assemblée, au moins une heure avant l'ouverture de la séance et affichées.

Ce sont, par ordre alphabétique, celles de MM. Lozeray et Albert Sarraut.

Des bulletins et des enveloppes, déposés à l'entrée de la salle des séances et dans la salle Marengo, sont à votre disposition.

Il va être procédé au tirage au sort de six scrutateurs et de deux scrutateurs suppléants, qui se répartiront entre deux tables pour effectuer le dépouillement du scrutin.

(*Le tirage au sort a lieu.*)

M. le président d'âge. Sont désignés comme scrutateurs:

Première table: MM. Belabed, Buu Kinh, Gervain.

Deuxième table: M. Tran Van Tung, Mme Caffot, M. Coubèche.

Sont désignés comme scrutateurs suppléants: MM. Sar Diawar et Bentchicou.

Avant d'ouvrir le scrutin, j'informe nos collègues que, conformément à l'article 67 du règlement, le scrutin durera une demi-heure.

Le vote aura lieu par appel nominal; seront appelés tout d'abord ceux de nos collègues dont le nom commence par une lettre tirée au sort; il sera ensuite procédé au contre-appel des conseillers qui n'auront pas répondu à l'appel de leur nom.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*L'opération a lieu.*)

M. le président d'âge. Le sort a désigné la lettre T.

J'invite nos collègues à ne venir déposer leur bulletin dans l'urne qu'à l'appel de leur nom.

Le scrutin pour l'élection du président de l'Assemblée de l'Union française est ouvert.

Il sera clos dans une demi-heure.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(*Le scrutin est ouvert à quinze heures quarante-cinq.*)

(*Il est procédé à l'appel nominal.*)

M. le président d'âge. L'appel nominal est terminé.

Il va être procédé au contre-appel.

(*Il est procédé au contre-appel.*)

M. le président d'âge. Le contre-appel est terminé.

Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Le scrutin est clos à seize heures quinze.*)

M. le président d'âge. J'invite MM. les scrutateurs désignés au début de la séance à se retirer dans la salle réservée au pointage pour procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

La séance est suspendue pendant l'opération de dépouillement du scrutin.

(*La séance, suspendue à seize heures vingt, est reprise à seize heures trente-cinq.*)

M. le président d'âge. La séance est reprise.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection du président de l'Assemblée de l'Union française.

Nombre de votants	152
Bulletins blancs ou nuls	3
Suffrages exprimés	149
Majorité absolue	75

Ont obtenu :

MM. Albert Sarraut ..... 120 voix.

(*Au centre, à gauche et sur les bancs des Etats associés, MM. les conseillers se lèvent et applaudissent longuement.*)

Henri Lozeray ..... 29 voix.

(*A l'extrême gauche, MM. les conseillers se lèvent et applaudissent longuement.*)

M. Albert Sarraut ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame président de l'Assemblée de l'Union française. (*Nouveaux et vifs applaudissements.*)

— 6 —

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS, SECRETAIRES ET QUESTEURS

M. le président d'âge. L'ordre du jour appelle le scrutin à la tribune pour l'élection des six vice-présidents, des dix secrétaires et des trois questeurs de l'Assemblée de l'Union française.

Je rappelle qu'aux termes des deuxième et troisième alinéas de l'article 15 du règlement:

« Aussitôt après la désignation du président, les délégués des groupes sont convoqués par le président d'âge pour se concerter sur la répartition des postes du bureau restant à pourvoir.

« Les conseillers n'appartenant pas à un groupe d'au moins cinq membres se réuniront pour désigner un représentant qui prendra part à la discussion sur la répartition des postes du bureau restant à pourvoir. Ce groupement aura, pour les désignations de personnes, les mêmes droits qu'un groupe constitué. »

En conséquence, j'invite MM. les délégués des groupes ainsi que le représentant de MM. les conseillers n'appartenant pas à un groupe constitué à se réunir immédiatement dans mon cabinet, afin de se concerter sur la répartition des postes de vice-présidents, de secrétaires et de questeurs.

Mes chers collègues, avant de suspendre la séance et en application de l'article 24 du règlement, je dois vous informer que la liste des candidats aux commissions va être affichée.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures quarante, est reprise à dix-neuf heures quinze.*)

M. le président d'âge. La séance est reprise.

Conformément aux septième et huitième alinéas de l'article 15 du règlement, la liste des candidats proposés par les groupes a été affichée pendant une heure et remise à chacun des membres de l'Assemblée.

Avant d'appeler l'Assemblée à se prononcer sur ces candidatures, je dois l'informer que j'ai reçu de M. Barbé et des membres du groupe communiste une contestation à la liste des membres du bureau établie par les délégués des groupes dont je vais donner lecture:

« Conformément au quatorzième alinéa de l'article 15 du règlement, nous déclarons faire opposition à la liste du bureau qui a été établie par les délégués des groupes de l'Assemblée de l'Union française. »

Je rappelle à l'Assemblée qu'aux termes des treizième, quatorzième et quinzième alinéas de l'article 15 du règlement:

« L'ordre de préséance entre les vice-présidents est déterminé par l'ordre de présentation sur la liste établie par les délégués des groupes.

« En cas de contestation sur l'application de la règle de proportionnalité ou sur l'ordre de préséance des vice-présidents l'Assemblée statue avant l'élection des membres du bureau après un débat au cours duquel peuvent seuls être entendus un orateur « pour » et un orateur « contre », le temps de parole de chacun d'eux ne pouvant excéder cinq minutes.

« Si l'Assemblée prend l'opposition en considération, la première liste de candidats ou l'ordre de préséance des vice-présidents proposé est annulé, et les présidents de groupe se réunissent immédiatement pour faire de nouvelles propositions. »

La parole est à M. Barbé pour soutenir la prise en considération de son opposition.

M. Raymond Barbé. Je veux protester contre les propositions établies par la conférence des présidents pendant la suspension de séance.

Conformément au règlement — article 15 — « les membres du bureau sont désignés selon les règles de la proportionnelle ». Et c'est cette règle que la conférence des présidents avait à appliquer. En fait, sa majorité l'a violée avec le plus grand cynisme.

Déjà, il y a un an, cette conférence avait, dans une manifestation où l'anticommunisme s'associait au racisme privé de leurs postes de questeurs, le communiste, notre camarade M. Marcel Egretaud, et l'Africain, notre collègue M. Zinsou.

M. Bégarra. Cela n'a rien de commun.

M. Raymond Barbé. Malgré l'indignation qu'avait à l'époque suscitée cette décision scandaleuse, la majorité colonialiste de la conférence des présidents (*Mouvements divers*) a, cette année, réédité son mauvais coup. MM. Egretaud et Zinsou ont été, ensemble, écartés à nouveau de la questure, et les représentants des élus africains dans cette conférence, qui avaient cru pouvoir faire passer la candidature de M. Zinsou en s'associant avec les représentants des colonialistes, se rendent compte, maintenant, qu'il ne sert à rien de jouer le double jeu.

La conférence des présidents ne s'en est d'ailleurs pas tenue là. Elle a cyniquement violé la répartition générale des sièges. C'est ainsi que le rassemblement des gauches républicaines qui, avec ses vingt-deux membres, aurait dû avoir deux membres au bureau, en a eu trois. Plus: alors qu'avec vingt-sept membres, le groupe communiste s'est vu attribuer trois « strapontins », trois postes de secrétaire, le rassemblement des gauches republicaines avec cinq membres de moins que le groupe communiste, a obtenu, en plus du siège de président, un poste de questeur et un de premier vice-président. Et cependant, le règlement prévoit: 5e alinéa de l'article 15: « un vice-président ne peut pas appartenir au même groupe ou groupement que le président de l'Assemblée. »

Oh ! Je sais bien ! Pour permettre cette méprisable opération, M. Albert Sarraut a, le 31 décembre dernier, démissionné du rassemblement des gauches républicaines, auquel il a d'ailleurs, en conférence des présidents, déclaré rester « attaché corps et âme ». (*Mouvements divers.*) Vraiment la ficelle est un peu grosse !

M. Odru. C'est de la farce !

M. Raymond Barbé. Il faut avoir une belle dose de cynisme, tant pour y avoir recours que pour s'y associer.

Il est d'ailleurs caractéristique que cette conférence des présidents ait été, dans des conditions absolument normales, présidée par M. Albert Sarraut qui, appelé en tant que « conseiller technique », s'est froidement substitué au président. Il est caractéristique que pour aboutir à un tel résultat, la conférence ait utilisé un mode de scrutin absolument exceptionnel et qu'on ait même, un instant, pensé interdire au groupe des républicains progressistes de prendre part aux délibérations de la conférence des présidents de groupe, ce qui est un comble.

Ajoutons enfin que dans une délibération antérieure, mais directement liée à ses travaux, la même conférence des présidents n'a pas hésité à attribuer au groupe baodaïste — qui ne compte actuellement que dix-sept membres — un effectif arbitraire de dix-neuf et qu'elle a ainsi inauguré en quelque sorte une méthode nouvelle — dans une assemblée parlementaire du moins — celle de faire voter les morts... (*Mouvements divers.*)

M. Jean Scelles. Il y a un groupe du Viet-Nam.

M. Raymond Barbé. Je sais bien qu'en Algérie c'est la mode, monsieur Scelles, de faire voter les morts... (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Mouvements divers au centre et à gauche.*)... de faire voter les morts — je veux dire les démissionnaires.

M. Coquart. Vous préférez le parti unique!

M. Raymond Barbé. Tels sont les procédés par lesquels on prétend empêcher les élus africains d'être représentés à la questure et en même temps enlever au groupe communiste, le groupe du premier parti de France... (*Protestations sur de nombreux bancs. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Guy de Boysson. Cela ne vous plaît pas, mais c'est la vérité!

M. Raymond Barbé. ... la juste représentation à laquelle il a droit dans le bureau de cette Assemblée.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous vous demandons de repousser les propositions de la conférence des présidents. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je demande un scrutin public.

M. le président d'âge. Personne ne demande la parole contre la prise en considération de la contestation ?...

Je consulte l'Assemblée sur la prise en considération de l'opposition formulée par M. Barbé et les membres du groupe communiste.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public présentée par M. Barbé au nom du groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement.*)

M. le président d'âge. Voici le résultat du dépouillement du scrutin.

Nombre des votants	176
Majorité absolue	89
Pour l'adoption	43
Contre	133

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté. (*Applaudissements.*)

M. le président d'âge. L'opposition formulée par M. Barbé et les membres du groupe communiste n'ayant pas été prise en considération, je vais appeler maintenant l'Assemblée à se prononcer sur les candidatures proposées par les groupes.

Il sera procédé à une seule opération de vote pour l'élection des six vice-présidents, des dix secrétaires et des trois questeurs.

Elle se déroulera conformément aux dispositions des articles 66 et 67 du règlement sur les votes secrets à la tribune pour les désignations de personnes.

Chaque conseiller votera sous enveloppe.

Une enveloppe a été remise à chacun de nos collègues avec la liste des candidats.

Je rappelle que les conseillers qui acceptent les candidatures proposées pourront voter pour la liste entière. Ceux qui veulent rejeter une ou plusieurs candidatures procèderont par radiation d'un ou plusieurs noms sur la liste.

Seuls les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages valablement exprimés seront proclamés élus.

Il va être procédé maintenant au tirage au sort de deux scrutateurs pour effectuer le dépouillement du scrutin.

(*Le sort désigne comme scrutateurs: MM. Esnault et Coulon.*)

M. le président d'âge. Avant d'ouvrir le scrutin, j'informe nos collègues qu'il durera une demi-heure.

Le vote aura lieu par appel nominal; seront appelés tout d'abord ceux de nos collègues dont le nom commence par une lettre tirée au sort; il sera ensuite procédé au contre-appel des conseillers qui n'auront pas répondu à l'appel de leur nom.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commence l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre S.*)

M. le président d'âge. J'invite nos collègues à ne venir déposer leur bulletin dans l'urne qu'à l'appel de leur nom.

Le scrutin pour l'élection des six vice-présidents, des dix secrétaires et des trois questeurs de l'Assemblée de l'Union française est ouvert.

Il sera clos dans une demi-heure.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(*Le scrutin est ouvert à dix-neuf heures trente.*)

(*Il est procédé à l'appel nominal.*)

M. le président d'âge. L'appel nominal est terminé.

Il va être procédé au contre-appel.

(*Il est procédé au contre-appel.*)

M. le président d'âge. Le contre-appel est terminé.

Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Le scrutin est clos à vingt heures.)

M. le président d'âge. J'invite MM. les secrétaires et MM. les scrutateurs qui viennent d'être désignés à se retirer dans la salle réservée au pointage pour procéder au dépouillement des bulletins de vote.

Le résultat du scrutin sera proclamé ultérieurement.

La séance est suspendue pendant l'opération de dépouillement du scrutin.

(La séance, suspendue à vingt heures cinq, est reprise à vingt et une heures.)

M. le président d'âge. La séance est reprise.

Voici les résultats du scrutin pour l'élection des six vice-présidents, des dix secrétaires et des trois questeurs de l'Assemblée de l'Union française:

Nombre de votants	140
Bulletins blancs ou nuls	1
Suffrages exprimés	139
Majorité absolue	70

Ont obtenu:

1° Pour les postes de vice-présidents de l'Assemblée de l'Union française:

MM. Laurent-Eynac *(Applaudissements.)*	101 voix.
Diop Babakar *(Applaudissements.)*	105
Zinsou *(Applaudissements.)*	96
Schmitt *(Applaudissements.)*	97
Nguyen Huy Laï *(Applaudissements.)*	106
Ourot Souvannavong *(Applaudissements.)*	109

2° Pour les postes de secrétaires de l'Assemblée de l'Union française:

MM. Sim Var *(Applaudissements.)*	129 voix.
Lévy *(Applaudissements.)*	112
Cao Van Chieu *(Applaudissements.)*	110
Daber *(Applaudissements.)*	109
Vignes *(Applaudissements.)*	107
Riond *(Applaudissements.)*	103
Laurin *(Applaudissements.)*	96
Comiti *(Applaudissements.)*	87
Mlle Lafon *(Applaudissements.)*	82
M. Egretaud *(Applaudissements.)*	81

3° Pour les postes de questeurs de l'Assemblée de l'Union française:

MM. Vivier *(Applaudissements.)*	109 voix.
Perier *(Applaudissements.)*	102
Juge *(Applaudissements.)*	95

Tous les candidats ont obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

En conséquence, je proclame élus:

Vice-présidents de l'Assemblée de l'Union française, dans l'ordre de préséance déterminé, conformément à l'article 15 du règlement, par l'ordre de présentation sur la liste établie par les délégués des groupes:

MM. Laurent-Eynac, Diop Babakar, Zinsou, Schmitt, Nguyen Huy Laï, Ourot Souvannavong. *(Applaudissements.)*

Secrétaires de l'Assemblée de l'Union française:

MM. Sim Var, Lévy, Cao Van Chieu, Daber, Vignes, Riond, Laurin, Comiti, Mlle Lafon, M. Egretaud. *(Applaudissements.)*

Questeurs de l'Assemblée de l'Union française:

MM. Vivier, Perier, Juge. *(Applaudissements.)*

— 7 —

CONSTITUTION DE L'ASSEMBLEE

M. le président d'âge. Tous les membres du bureau de l'Assemblée de l'Union française étant élus, je déclare l'Assemblée de l'Union française constituée pour sa session 1952.

Conformément à l'article 16 du règlement, communication de la composition du bureau définitif sera adressée d'une part à M. le président de l'Union française et aux gouvernements des Etats associés, d'autre part à M. le président de l'Assemblée nationale, à M. le président du Conseil de la République, à M. le président du Conseil économique de la République française, ainsi qu'à MM. les présidents des assemblées des autres Etats associés.

J'invite M. Albert Sarraut à venir prendre place au fauteuil de la présidence.

(MM. les conseillers, debout, applaudissent longuement M. le président d'âge. — M. Albert Sarraut remplace M. René Moreux au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. ALBERT SARRAUT

M. Albert Sarraut, *président.* Je prie MM. les secrétaires présents, qui viennent d'être élus, de bien vouloir venir prendre place au bureau.

(MM. les secrétaires déférent à l'invitation de M. le président.)

— 8 —

DISCOURS DE M. LE PRESIDENT

M. le président. Mesdames, messieurs et chers collègues, le bureau que vous venez d'élire vous apporte par ma voix l'expression de sa gratitude profonde pour la marque de confiance qu'il a reçue de vous. Et je voudrais y ajouter aussitôt la reconnaissance personnelle que je vous dois pour m'avoir entouré de coadjuteurs aussi sûrs et aussi précieux, dans le partage d'une charge appliquée à la fois à la présidence alternée comme au bon ordre de vos séances, à l'administration intérieure où notre questure assume la gérance attentive et délicate des intérêts matériels et moraux de cette Assemblée.

Il me reste, après le remerciement de mes collègues du bureau, à vous adresser le mien. Pour la seconde fois, votre confiance et votre sympathie m'élèvent à la haute dignité de ce siège présidentiel. Ce serait trop peu dire que de confesser l'émotion et la fierté que j'en éprouve. Ces mots traduiraient faiblement les sentiments dont je suis pénétré à votre égard. Si j'ai passé l'âge des ambitions, j'ai gardé, Dieu merci! celui des sentimentalités. Le suffrage spontané et à peu près unanime par lequel, en dehors ou au delà de toutes contingences politiques, vous ouvrez un si large crédit à l'arbitrage équitable de votre vieil aîné provoque en moi ces renouveaux de sensibilité qui ont le charme d'un retour d'aurore dans le crépuscule d'une vie à son déclin. Je vous remercie, mes chers collègues, de m'autoriser ainsi à vous dire, très simplement, à quel point je vous aime et combien mon affection vous reste immuablement attachée! *(Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.)*

C'est exprimer, par là même, dans quel accord chaleureux et cordial nous allons maintenant, la main dans la main, continuer la bonne tâche qui appelle la coopération de nos efforts. A cet égard, et comme prélude aux travaux qu'il nous faut poursuivre, nous avons reçu les conseils éloquemment dictés par sa conscience au sympathique président d'âge qui me dispute ici la place de doyen, de par la médisance d'un état civil auquel sa persistante verdeur de corps et d'esprit oppose un démenti péremptoire. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)* Notre ami M. Moreux nous a parlé de nos devoirs avec une de ces franchises qui sont rebelles à toute censure. La qualité n'en était que plus rare des propos qu'il nous a dédiés. J'ai apprécié, pour ma part, l'ingéniosité avec

laquelle, en dosant le stimulant du tonique que son verbe nous versait, il y incorporait, comme dans le mélange de tels savants cocktails, ces quelques pointes d'élixir un peu acide ou un peu amer qui relèvent et réchauffent la saveur de la mixture. Il a soulevé, à propos de la conception fédérale qui lui tient à cœur pour l'Union française, les voiles prudents qu'après une ample méditation les Constituants de 1946 ont laissé retomber sur un sujet particulièrement propice à la controverse. Il n'est pas impossible que la question renaisse, dans un futur qu'il serait aventureux de dater d'ores et déjà. M. Moreux convient lui-même qu'un régime d'autonomie dans les pays d'outre-mer présuppose une maturité politique issue d'une assez longue éducation, et qu'en tout état de cause la notion de la France ne saurait en être écartée. Il reconnaît notre loyauté dans l'effort que nous déployons pour accélérer cette éducation politique. S'il fait à l'esprit français, en des termes plutôt sévères, le reproche de cultiver l'erreur de l'assimilation, il n'en reconnaît pas moins notre volonté de développer les civilisations respectives des pays de l'Union, et que l'honneur de la France reste d'avoir toujours été, au cours de son histoire, la moins raciste des nations. Nous aimons que notre ami M. Moreux proclame cette vérité, et qu'il rende hommage, en même temps, à ce grand fait que nous sommes le peuple qui, d'instinct, a le plus solidement travaillé outre-mer à la promotion des races et qu'il n'a, sur ce chapitre, à recevoir de leçon de personne. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des États associés.*)

En somme, et si j'ai bien compris le sens de ses admonestations, je le résumerai exactement en constatant que M. Moreux nous a dit: « Vous travaillez bien, ici, mais tâchez de faire mieux encore. »

C'est bien, en effet, notre intention. Et pour mieux nous y encourager, rien de tel que de considérer, dans une vue d'ensemble, le chemin que notre labeur vient de parcourir et le tracé de celui qu'il nous faut maintenant aborder.

L'année 1951, qui a pris fin il y a huit jours, vous a vus consacrer cent onze délibérations, de nature très variée, soit aux demandes d'avis émanées du Gouvernement ou de l'Assemblée nationale, soit aux propositions adressées par vous au Gouvernement, soit aux résolutions que vous soumettiez à l'Assemblée nationale, soit enfin à des propositions de résolutions d'ordre intérieur. C'est un bilan très honorable au crédit de votre activité. Il n'est pas moins honorable, surtout, si l'on considère la valeur morale, sociale et humaine des sujets de discussion sur lesquels votre méditation clairvoyante s'est penchée.

Vous n'attendez évidemment pas de moi que j'énumère ces cent onze délibérations dans une analyse dont la longueur et le détail risqueraient d'être fastidieux et dont le résumé même que j'en veux tenter n'écarte pas pour vous le péril. Je voudrais toutefois retenir de la nomenclature des questions que vous avez traitées celles qui méritent une mention particulière, en les classant sous les grandes rubriques exprimant le programme même de l'œuvre humaine, de l'œuvre de progrès moral et matériel, de justice sociale, d'affranchissement et de grandissement de l'individu, de création de valeurs économiques, de capacité politique élargie qui constitue proprement la raison d'être et le but de la conception de l'Union française.

Et je vais, tout de suite, à ce qui représente pour moi le rôle essentiel de cette Union et son idéal, par l'affirmation des hauts principes de fraternité et d'égalité appliqués à l'accroissement de la dignité morale et intellectuelle de l'être humain, à sa défense contre l'agression intolérable des discriminations raciales, à l'enrichissement de sa culture spirituelle, et parallèlement et simultanément, à la protection de son existence, de sa santé et de celles de ses enfants.

Dans le domaine moral et culturel, la gerbe est abondante des épis que vous avez tendus à la moulure législative pour en pétrir le levain d'un bon pain d'humanité. Je cite, parmi les propositions qu'à cet égard vous avez votées sur les rapports de votre commission des affaires culturelles: celle qui a demandé au Gouvernement de créer dans chaque territoire d'outre-mer un conseil consultatif et d'éducation; celle qui invite l'Assemblée nationale à développer l'enseignement dans les départements d'outre-mer, y compris l'Algérie, et tous les territoires d'outre-mer, à prendre toutes mesures utiles pour rendre obligatoire l'instruction des filles, et, d'une façon générale, à intensifier l'enseignement primaire pour les enfants des deux sexes; celle tendant à l'inscription dans les programmes de l'Union française et des pays de protectorat des déclarations de l'U.N.E.S.C.O. sur les questions de race, si magnifiquement débattues, il y a peu de temps, dans cette enceinte; celle demandant au Gouvernement de développer dans les départements d'outre-mer l'enseignement professionnel, les centres d'apprentissage et de formation professionnelle accélérée; celle, enfin, qui a formulé votre avis sur des projets de décret comportant la création de centres d'études du travail, et, encore, de centres de formation professionnelle.

A cette énumération du chapitre éducatif et culturel, il nous est permis d'ajouter, encore que le sujet intéresse la métropole au moins autant que les terres d'outre-mer, vos deux excellentes délibérations sur la nécessité, d'une part, de reviser les programmes généraux de l'enseignement en y favorisant pour tous les élèves la connaissance de l'Union française, et, d'autre part, de veiller à la rédaction de manuels scolaires dans le sens authentique de cette Union. Voilà deux décisions bien utiles, mes chers collègues, et sur l'application desquelles je crois devoir indiquer que votre président portera sa vigilance. Et dans ce même ordre d'idées, par où vous cherchez si justement à rendre accessible à tous, et compréhensible pour tous, la conception intégrale de l'Union française, j'enregistre une première proposition, délibérée par vous, pour inviter le Gouvernement à constituer une mission d'étude scientifique des systèmes politiques et des organisations publiques des populations d'outre-mer, et une seconde proposition lui demandant d'organiser et de développer les statistiques, enquêtes et études permettant d'aboutir à une connaissance approfondie des individus, des peuples, des civilisations et des sociétés d'outre-mer. A ces deux propositions, peut se joindre encore celle où vous avez appelé le Gouvernement à faire dresser la liste précise des collectivités autochtones de l'Algérie, des territoires d'outre-mer et des territoires sous tutelle.

La valeur de vos initiatives, mes chers collègues, dans le domaine éducatif et instructif que je viens rapidement de parcourir, se mesure à la double utilité qu'elles présentent pour l'enseignement simultané de la métropole et de l'outre-mer; elles doivent favoriser leur connaissance réciproque, leur mutuelle compénétration; ce qui revient à dire qu'elles sont entre elles le meilleur ciment d'une solidarité qui est la garantie la plus forte et la plus sûre de leur avenir commun.

La pensée fraternelle et humaine qui porte, d'autre part, vos sollicitudes constantes vers des populations dont notre premier devoir et le plus impérieux est de protéger l'existence, la santé, la condition sociale, vous a dicté maintes propositions, examinées avec soin par votre commission des affaires sociales et dont je soulignerai les plus importantes: celle qui tend à assurer une meilleure application de la sécurité sociale dans les départements des Antilles et de la Réunion; celle qui demande d'intensifier effectivement, et d'urgence, l'action sociale en faveur des Nord-Africains; celle qui invite le Gouvernement à déposer devant l'assemblée algérienne un projet de décision relatif à la protection sociale des aveugles, et celle qui le sollicite d'étendre à tous les territoires d'outre-mer les dispositions légales concernant l'aide aux aveugles civils; celle encore qui demande en Afrique occidentale française la parité des salaires pour les personnels civils des armées de terre et de l'air.

Le souci de la santé de l'homme, la protection de son travail ne résolvent pas tout le problème des conditions de sa vie. Dans l'outre-mer comme en France, l'obsession, chaque jour plus âpre, le tourment de son logement et de celui de sa famille. C'est un problème que vous n'avez pas négligé et dont votre commission de législation s'est saisie. Les questions de loyers d'habitation, de l'urbanisme, des lotissements, ont provoqué de votre part une série d'études approfondies et de résolutions intéressant notamment la Nouvelle-Calédonie et ses dépendances, l'Afrique occidentale, Madagascar et ses dépendances, aussi bien en ce qui concerne les logements ouvriers qu'en ce qui touche les locaux à usage commercial, artisanal ou industriel.

Ces mêmes populations d'outre-mer ont droit à une bonne, saine et régulière administration de la justice, protectrice à la fois de leur personne, de leur liberté, de leur condition sociale et de leurs biens. De la liste des nombreuses délibérations consacrées par vous à ce problème, je détacherai l'avis que vous avez donné au Gouvernement sur la réorganisation de la justice au Cameroun, celui que vous avez formulé sur l'organisation de la justice de droit français en Afrique occidentale, et, surtout, votre délibération sur un projet de décret d'extrême importance tendant à augmenter en Côte des Somalis, en Afrique équatoriale, au Togo, en Afrique occidentale et au Cameroun, l'effectif des magistrats de carrière appelés à remplacer les centaines de juridictions indigènes supprimées en matière pénale.

Pénétrons maintenant, pour une rapide incursion, le domaine du développement et de l'utilisation des ressources et des richesses des pays d'outre-mer, où les problèmes posés ont retenu l'attention conjuguée et les soins attentifs de vos commissions des affaires économiques, de l'agriculture et du plan.

Sans discriminer, surtout racialement, l'activité respective des unes et des autres, je citerai en vrac vos délibérations essentielles, et pour certaines d'entre elles très prolongées, sur la caisse de soutien du coton en Afrique équatoriale, l'institution d'un comité de l'or national et d'un centre technique aurifère dans l'Union française, le développement de l'hydraulique agricole et la répartition de l'eau dans le Sud algérien, l'aide financière au Cambodge pour le port de Réam et l'aérodrome de Pochentong, la participation des Nouvelles-Hébrides au plan d'équipement de l'outre-mer, et enfin les deux propositions, d'une incidence capitale, tendant, l'une, à porter de 18 milliards et demi à 47 milliards les autorisations de programme du plan au budget de 1951, et l'autre à obtenir du Gouvernement l'inscription au projet de budget de 1952 d'une attribution minimum de 90 milliards, au titre des crédits de payement du plan de développement des territoires d'outre-mer.

Je n'aurais garde d'omettre, dans le chapitre du plan et de l'équipement, la proposition de résolution très importante, déposée par le groupe S. F. I. O., invitant l'Assemblée nationale à voter une loi d'industrialisation des pays d'outre-mer et destinée à y permettre la création rapide d'industries de base. Cette proposition vient d'ailleurs de recevoir, il y a trois jours, une satisfaction partielle dans l'article 17 de la loi du 5 janvier 1952 qui a créé un établissement public, dénommé le bureau d'organisation des ensembles industriels africains, et ayant pour objet la mise en œuvre des programmes élaborés en vue du développement de ces ensembles industriels. Vos initiatives, vous le voyez, mes chers collègues, reçoivent d'intéressantes confirmations.

On peut rattacher à ce compartiment de l'économie d'outre-mer les délibérations que vous avez consacrées à diverses reprises, sur la requête de votre commission des affaires financières, aux investissements économiques et sociaux dans l'Union française et à la réparation des dommages de guerre. La même commission vous a appelés, d'autre part, à vous prononcer, et vous ne l'avez pas fait sans un mûr examen, sur une série de projets de loi relatifs aux crédits de fonctionnement des services civils du ministère de la France d'outre-mer et aux dépenses militaires pour l'outre-mer et les Etats associés.

J'en aurai terminé, mes chers collègues, avec une rétrospection dont la longueur abuse de votre patience, même si elle a pour objet l'éloge de votre effort et le tableau de votre activité, en accordant une mention bien méritée aux débats que vous a proposés voter commission de politique générale. Vous avez ainsi discuté sur le régime électoral, la compétence et la composition d'une assemblée représentative à Saint-Pierre-et-Miquelon, sur la suppression du territoire de l'Inini dans la Guyane française, sur l'organisation de la décentralisation et de la déconcentration administratives des territoires de l'Afrique noire, et, tout particulièrement aussi, sur la formation des assemblées locales dans les territoires d'outre-mer, la composition du conseil général de la Nouvelle-Calédonie, et la formation des assemblées locales en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Cameroun, dans les Etablissements français de l'Inde et de l'Océanie, à Madagascar, et dans l'archipel des Comores. Vous avez enfin, dans les dernières heures d'une session bien remplie, controversé sur l'institution de maires élus à Madagascar, sur la parité en Algérie des élus du premier et du deuxième collège aux conseils généraux et municipaux, et sur l'organisation des collectivités locales à Madagascar.

C'est en ce point que je conclurai, bien que j'en discerne moi-même les omissions ou les lacunes, l'exposé dont chacun de nous aura partagé l'épreuve, vous en en subissant la lecture, et moi-même en polissant sa calligraphie. Mais du moins, pour ce qui me concerne, la peine m'a-t-elle été heureuse, sinon légère, puisque cette rétrospection m'a permis de renforcer ma confiance dans le constant effort d'une Assemblée dont la sollicitude, mon résumé le démontre, et il faut qu'on le sache, s'est portée sur tous les points comme sur tous les problèmes du domaine d'outre-mer de l'Union française.

Et cette œuvre d'hier est faite, en vérité, pour encourager les espoirs que je fonde sur l'œuvre de demain, celle à laquelle vous allez sans délai vous dévouer, dès la réouverture des séances de vos commissions.

Elles ont déjà un très ample matériau sur la planche. J'ai demandé au dévouement, jamais en retrait ou en défaut, de notre excellent secrétaire général, M. Chimier, de consacrer ses vacances du jour de l'an à établir le relevé des affaires en instance devant notre Assemblée. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*) Je l'ai ici, mais je vous en épargne la lecture. Il est imposant. Vos commissions n'auront pas à chômer. Nous avons d'abord sur l'établi une longue suite, dont je sais qu'elle va s'accroître, de demandes d'avis émanant soit du Gouvernement, soit de l'Assemblée nationale, — qui l'un et l'autre, je dois le noter en passant, sont de plus en plus attentifs aux droits du contrôle de notre Assemblée —, et se référant à des problèmes financiers, électoraux, politiques, sociaux, économiques ou même diplomatiques, comme par exemple la ratification du traité avec le Japon. Vous êtes saisis, d'autre part, aussi bien par les rapports issus de vos commissions que par l'initiative de vos collègues, d'un très grand nombre de projets ou de propositions sur les sujets les plus divers, et j'ajoute les plus intéressants. Nous aurons en outre à aborder tels graves débats, comme celui, plusieurs fois remis, sur ce grave problème de la citoyenneté de l'Union française que nous sollicite d'examiner notre éminent collègue, M. le président Boisdon. Chacune de vos commissions a, d'ores et déjà devant elle un entassement plus ou moins lourd de dossiers réclamant un examen urgent. Il va falloir, mes chers collègues, retrousser vos manches, et vous mettre bravement à l'ouvrage.

Je désire, à cet égard, déclarer que je vous fais pleine confiance. Il m'est arrivé, au cours de nos conférences des présidents ou du bureau, d'insister sur les inconvénients, sinon les périls, d'une inclination à l'absentéisme susceptible d'amoindrir la valeur morale de nos débats et le rendement de nos travaux. Ce phénomène, dans quelque mesure était imputable aux obligations légitimes qui, dans le cours même de nos sessions, réclament la présence de beaucoup de nos collègues dans les pays qu'ils représentent ou au sein de leurs assemblées locales. Peut-être, aussi, la moindre assiduité exprimée par cet absentéisme provenait-elle d'une sorte de désillusion, sinon de découragement, en présence de ce qu'il y a huit jours, en apportant, devant le Gouvernement tout entier, les vœux de notre Assemblée au vénéré Président de l'Union française, j'appelais l'injuste ambiance du silence et de l'obscurité où l'on enferme notre vie. (*Applaudissements.*)

Mes chers collègues, il ne faut pas, il ne faut plus, il ne faut jamais céder aux dépressions de notre foi dans notre mission. Nous ne devons pas, et nous ne voudrons pas, quoiqu'il advienne, laisser se détendre le muscle de notre volonté d'agir. Nous le devons d'autant moins qu'il est certain, qu'il est visible que, progressivement, à mesure que les jours passent, l'audience de l'opinion française à notre égard développe une curiosité qui tourne peu à peu à l'intérêt plus sensible d'une compréhension plus sympathique. Des témoignages venus de très haut consacrent et justifient la création de notre institution et honorent éloquemment nos travaux. Ceux d'entre vous, qui, le 1er janvier, ont assisté à la réception dans cette maison du premier magistrat de la République, ont été profondément émus des termes chaleureux dans lesquels M. le Président Vincent Auriol a exprimé la confiance qu'il reposait sur nous, sur notre Assemblée, pour donner à l'Union française le plus de force et de cohésion possible. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés.*)

Une telle confiance, émanant du chef d'Etat qui a été le plus fervent ouvrier de cette Union, et le plus constant, le plus fidèle, le plus loyal défenseur de l'Assemblée qui la symbolise, est de celles que nous n'avons pas le droit de décevoir. Continuons à la mériter, mes chers collègues, en donnant, sans compter, le meilleur de nous-mêmes au labeur sans lassitude et sans répit qui veut bâtir, avec le concours de tous les pays d'outre-mer et des Etats associés, le grand foyer de liberté, de justice, de progrès, de fraternité humaine et de paix que doit, devant le monde, représenter la famille indestructiblement solidaire de l'Union française. (*A gauche, au centre et sur les bancs des Etats associés, MM. les conseillers se lèvent et applaudissent longuement.*)

— 9 —

RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination des membres des dix commissions générales, de la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles, de la commission de comptabilité, de la commission d'instruction et de la commission d'information.

Conformément à l'article 24 du règlement, les listes des candidats, établies après entente entre les groupes et déposées au secrétariat de l'Assemblée, ont été affichées.

Le délai d'une heure est expiré.

Je n'ai reçu aucune opposition.

En conséquence, je proclame:

Membres de la commission des affaires culturelles :

Mlle Allemandi, MM. Bégarra, Bidet, Bilavarn, Bizot, Bouda, Bui The Phuc, Cao Van Chieu, Catrice (Paul), Cianfarani, Cervain, Giard, Griaule, Hazoumé, Jousselin, Kemajou, Mlle Lafon, Mlle Le Ber, M. Lechani, Mme Malroux, MM. Milhe-Poutingon, Odru, Phung Banghia, Raphaël-Leygues, Sar Diawar, Ton That Can, de La Vasselais, Voca, Mme la princesse Yukanthor.

(Un siège est réservé à un conseiller du groupe du R. D. A.)

Membres de la commission des affaires économiques:

MM. Aubert, Rocher, Boussenot, Charlier, Egretaud, Gaignard, Gaudart, Georges, Giard, Guèye Momar Djim, Lhuillier, Meyer, Mignot, Montrat, Moreux (René), Nguyen Huu Thuan, Ouedraogo, Pieri, Reverbori, Rosfelder, Schmitt, Sim Var, Souvannavong Pheng, Tétau, Thémia, Tran Van Thi, Tran Thien Vang, Vanier.

(Un siège est réservé à un conseiller du groupe R. D. A.; un siège est réservé à un conseiller non inscrit.)

Membres de la commission des affaires financières:

MM. Antonini, Boluix-Basset, Boumendjel, Cazelles, Comiti, Cornet, Curabet, Delmas (Louis), Diop Babakar, Do Huu Thinh, Ebédé, Egretaud, Gaudart, Georges, Jousselin, Le Van Dinh (Jacques), Mademba Racine, Margueritte, Michard-Pellissier, Moreux (René), Pann Yung, de Peretti, Piot, Schleiter, Sok Chhong, Sylvestre, Thémia, Tran Thien Vang.

(Un siège est réservé à un conseiller du groupe R. D. A.; un siège est réservé à un conseiller non-inscrit.)

Membres de la commission des affaires sociales:

MM. Alard, Albrand, Mlle Autissier, MM. Bégarra, Boiteau, Borrey, Mme Caffot, MM. Catrice (Paul), Chekkal Daho, Donnat, Gervain, Guyard, La Gravière, Lapart, Mlle Le Ber, Mme Malroux, MM. Michalet, Milhe-Poutingon, Mme Moreau (Emilienne), MM. Perier, Roclore, Sar Diawar, Scelles, Soppo Priso, Thomas, Ton That Can, Mmes Tran Van Chuong, Verger (Marianne), M. Zinsou.

(Un siège est réservé à un conseiller du groupe R. D. A.)

Membres de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts :

MM. Belabed, Bentchicou, Mlle Bertrand, MM. Boiteau, Bouda, Bour (Alfred), Carroué, Cazelles, Dadet, Guèye Momar Djim, Ibrahim Babakir, Kemajou, Le Brun Kéris, Le Guénédal, Le Van Dinh (Jacques), Mademba Racine, Monnet, Nguyen Khac Su, Odru, Piot, Ramampy, Roclore, Roulleaux-Dugage, Schock, Sérot, Sok Chhong, Tran Thien Vang, Viniger.

(Un siège est réservé à un conseiller du groupe R. D. A.; un siège est réservé à un conseiller non inscrit.)

Membres de la commission de la défense de l'Union française:

MM. le colonel Bichon, Bizot, Borrey, Bou Kinh, le général Chevance-Bertin, Comiti, le général Delmas, Do Huu Thinh, Dorange, Esnault, Foccart, Gaignard, Gentet, Georget, Lachenal, Laurent-Eynac, Lévy (Roger), Margueritte, Mme Moreau (Emilienne), MM. Motais de Narbonne, le contre-amiral Moullec, Nguyen Huu Thuan, le général Plagne, Raphaël-Leygues, Saidou Djermakoye, Schleiter, Sim Var, le général Tubert.

(Un siège est réservé à un conseiller du groupe R. D. A.; un siège est réservé à un conseiller non inscrit.)

Membres de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales:

MM. Abdesselam, Antonini, Barbé, Belabed, Boisdon, Bour (Alfred), Bourgarel, de Boysson, Chassiot, Chekkal Daho, Cornet, Cortinchi, Dorange, Jousselin, Junillon, Lombardo, Mademba Racine, Michard-Pellissier, Morel, Motais de Narbonne, Nguyen Huy Lai, Pham Van Binh, Pialoux, Polycarpe, Randretsa, Rosenfeld, Sarraut (Omer), Simon, Sousatte.

(Un siège est réservé à un conseiller du groupe R. D. A.)

Membres de la commission du plan, de l'équipement et des communications:

MM. Albrand, Alduy, Mlle Allemandi, MM. Bilavarn Khoun, Charlier, Cianfarani, Daber, Dadet, Delmas (Louis), Delpuech, Egretaud, Gentet, Georges, Guèye Momar Djim, Jacobson, Junillon, Longuet, Meyer, Moreux (René), Nguyen Van Ty, le général Plagne, Reverbori, Schmitt, Schock, Sylvestre, Tétau, Thonn Ouk, Touré, Tran Van Kha.

(Un siège est réservé à un conseiller du groupe R. D. A.)

Membres de la commission de politique générale:

MM. Max André, Barbé, Boisdon, Boussenot, Bou Kinh, Coquart, Corval, Coubèche (Saïd-Ali), Foccard, Gentet, Mlle Lafon, MM. Lapart, Laurent-Eynac, Laurin, Lechani, Mme Lefaucheux, MM. Longuet, Lozeray, Michalet, Mitterrand, Nguyen Huy Lai, Roulleaux-Dugage, Soppo Priso, Sousatte, Souvannavong Ourot, Tétau, Thévenin, Vanier, Ya Doumbia.

(Un siège est réservé à un conseiller du groupe R. D. A.)

Membres de la commission des relations extérieures:

Mlle Autissier, MM. Bidet, Bui The Phuc, Bou Kinh, Coubèche (Saïd-Ali), Delpuech, Dumas, Esnault, Feix, Gorse, Lautissier, Le Brun Kéris, Mme Lefaucheux, MM. Morel, le contre-amiral Moullec, Naroun, Nguyen Khac Su, Nguyen Van Ty, Oudard, Pann Yung, de Peretti, Ramampy, Riond (Georges), Rosenfeld, Savi de Tové, Soppo Priso, Souvannavong Ourot, Mme Marianne Verger, M. Vignes.

(Un siège est réservé à un conseiller du groupe R. D. A.)

Membres de la commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles:

MM. Abdesselam, Max André, Antonini, Mlle Autissier, MM. Bour (Alfred), Bourgarel, Bou Kinh, Charnay, Chassiot, Costes, Guyard, Juge, Lautissier, Messai (Taïeb), Michalet, Mitterrand, Nguyen Huy Lai, Oudard, Pialoux, Polycarpe, Reverbori, Rosenfeld, Rosfelder, Simon, Soppo Priso, Sousatte, Thévenin, Mme la princesse Yukanthor.

(Un siège est réservé à un conseiller du groupe R. D. A.)

(Un siège est réservé à un conseiller du groupe du Viet-Nam.)

Membres de la commission de la comptabilité:

MM. Antonini, Boumendjel, Mme Caffot, MM. Cazelles, Delmas (Louis), Egretaud, Lautissier, Montrat, Naroun, Phung Ba Nghia, Thomas, Simon.

(Un siège est réservé à un conseiller du groupe M. R. P.)

(Un siège est réservé à un conseiller du groupe R. D. A.)

Membres de la commission d'instruction:

MM. Abdesselam, Arnault, Boluix-Basset, Bour (Alfred), Bourgarel, Cao Van Chieu, Charnay, Guyard, Hazoumé, Lhuillier, Lombardo, Margueritte, Michard-Pellissier, Motais de Narbonne, Odru, Rosenfeld, le général Tubert, Viniger.

(Un siège est réservé à un conseiller du groupe R. D. A.)

(Un siège est réservé à un conseiller du groupe du Viet-Nam.)

Membres de la commission d'information:

M. Alard, Mme Caffot, MM. Corval, Coslon, Delpuech, Esnault, Gaignard, Lombardo, Mme Malroux, Mme Moreau (Emilienne), MM. Morel, Oudard, le général Plagne, Riond (Georges), Saidou Djermakoye, Thévenin, Mme Tran Van Chuong, MM. Tran Van Tung, Zinsou.

(Un siège est réservé à un conseiller du groupe R. D. A.)

Je rappelle à l'Assemblée que les réunions des commissions, en vue de l'élection de leur bureau, auront lieu demain, mercredi 9 janvier, suivant l'horaire ci-après:

Commissions:

Affaires culturelles, à dix heures.

Affaires économiques, à dix heures trente.

Affaires financières, à onze heures.

Affaires sociales, à onze heures trente.

Agriculture, à quatorze heures.

Défense de l'Union française, à quatorze heures trente.

Législation, à quinze heures.

Plan, à quinze heures trente.

Politique générale, à seize heures.

Relations extérieures, à seize heures trente.

Règlement, à dix-sept heures.

Comptabilité, à dix-sept heures trente.

Instruction, à dix-sept heures quarante-cinq.

Information, à dix-huit heures.

— 10 —

FIXATION DE LA DATE DE LA PROCHAINE SEANCE

M. le président. Mesdames, messieurs, vous savez qu'une tradition nous amène, pendant les crises ministérielles, à suspendre nos travaux, comme le font les autres Assemblées.

C'est la raison pour laquelle demain, vous pourriez reprendre votre liberté en laissant à votre président le soin de vous convoquer; mais, pour ce faire, il faut d'abord que l'Assemblée règle son ordre du jour.

En conséquence, je vous propose de réunir demain, à dix-huit heures, à l'expiration des travaux qui auront été accomplis par les commissions, une conférence rapide des présidents qui, d'ailleurs, n'aura qu'à se saisir de l'ordre du jour laissé en suspens au moment de notre séparation à la veille du premier de l'an.

Dans ces conditions, je propose à l'Assemblée de tenir, à dix-huit heures trente, demain, une courte séance publique à l'issue de cette réunion, en vue de fixer l'ordre du jour de nos prochains travaux pour la date à laquelle votre président vous convoquera.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 11 —

DEPOT D'UNE DEMANDE D'AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une demande d'avis sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier le traité de cession du territoire de la ville libre de Chandernagor. (N° 1343, A. N., 2e législature).

La demande d'avis sera imprimée sous le n° 3, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des relations extérieures. (*Assentiment.*)

— 12 —

DEPOT DE PROPOSITIONS

M. le président. J'ai reçu de MM. Jean Scelles, Boisdon, Jacobson, Laurent-Eynac, Le Brun Kéris, René Moreux et de Peretti une proposition tendant à inviter le Gouvernement à autoriser d'urgence l'ouverture d'une ligne aérienne desservant les oasis d'Algérie.

La proposition sera imprimée sous le n° 4, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du plan, de l'équipement et des communications. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Paul Catrice et Corval une proposition tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures efficaces, en particulier, en utilisant les services d'information des missions diplomatiques françaises à l'étranger, pour que l'Union française puisse être, plus exactement connue dans les pays étrangers.

La proposition sera imprimée sous le n° 5, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des relations extérieures. (*Assentiment.*)

— 13 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de MM. Paul Catrice et Alfred Bour une proposition de résolution tendant à demander à l'Assemblée nationale de soumettre pour avis à l'Assemblée de l'Union française, conformément à la Constitution, le projet de loi n° 476 sur les territoires du Sud de l'Algérie.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 6, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de politique générale. (*Assentiment.*)

— 14 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Conformément à la décision que vient de prendre l'Assemblée, celle-ci tiendra sa prochaine séance publique demain, mercredi 9 janvier, à dix-huit heures trente, avec l'ordre du jour ci-après:

Fixation de l'ordre du jour.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt et une heures quarante.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française.
RENÉ HINGRE.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la séance du* 28 *décembre* 1951.
(*Journal officiel* du 29 décembre 1951.)

Page 1230, 1re colonne, 44e et 45e lignes:

Au lieu de: « ...autant l'application — même plus souple — d'une métropole analogue... »,

Lire: « ...autant l'application — même plus souple — d'une méthode analogue... ».

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la séance du Mardi 8 Janvier 1952.

SCRUTIN (N° 1)

Sur la prise en considération de la contestation de M. Barbé et des membres du groupe communiste sur la liste des membres du bureau établie par les délégués des groupes.

Nombre des votants..... 174
Majorité absolue..... 88

Pour l'adoption..... 43
Contre 131

L'Assemblée de l'Union française n'a pas adopté.

Ont voté pour:

MM.
Alard.
Mlle Allemandi.
Arnault.
Mlle Auffissier.
Barbé.
Mme Bertrand.
Bizot.
Poiteau.
Bouda (François).
Boumendjel.
Boysson (Guy de).
Carroué.
Chassiot.
Comiti.
Coubèche (Saïd-Ali).
Curabet.
Dadet.
Donnat.
Egretaud.
Feix.
Georges (Daniel).
Hazoumé.
Lacienal.
Mlle Lafon.
Lautissier.
Lombardo.
Lozeray.
Mignot.
Mitterrand.
Montrat.
Moullec (Contre-Amiral).
Odru.
Ouedraogo (Bougouraoua).
Piot.
Plagne (Général).
Polycarpe.
Savi de Tové (Jonathan).
Sousatte.
Thévenin.
Touré.
Tubert (Général).
Vanier.
Zinsou.

Ont voté contre:

MM.
Albrand.
Alduy.
André (Max).
Antonini.
Aubert.
Begarra.
Belabed.
Bichon (Colonel).
Bidet.
Bocher.
Boisdon.
Boluix-Basset.
Boukheloua.
Bour (Alfred).
Bourgaret.
Boussenot.
Bui The Phuc.
Buu Kinh.
Cao Van Chieu.
Catrice (Paul).
Cazelles.
Charlier.
Charnay.
Chekkal Daho.
Chevance-Berlin (Général).
Cianfarani.
Coquart.
Cornet.
Corval.
Costes.
Coulon.
Daber (Jules).
Delmas (Louis).
Delmas (Général).
Delpuech.
Detraves (Guillaume).
Diop Babakar.
Do Huu Thinh.
Dorange (Michel).
Dumas.
Ebédé.
Esnault (Yvon).
Foccart.
Gaignard.
Gentet.
Georget.
Gervain.
Giard.
Gorse.
Griaule.
Gueye Momar Djim.
Ibrahim (Babikir).
Jacobson.
Jousselin.
Juge.
Julien (Charles-André).
Junillon (Lucien).
La Gravière.
Laurent-Eynac.
Laurin.
La Vasselais (de).
Mlle Le Ber.
Le Brun Kéris.
Lechani.
Mme Lefaucheux.
Le Guénédal.
Le Van Dinh.
Lévy.
Lhuillier.
Longuet.
Mademba Racine.
Mme Malroux.
Margueritte.
Messaï.
Meyer.
Michalet.
Michard-Pellissier.
Milhe Poutingon.
Monnet.
Mme Emilienne Moreau.
Morel.
Motais de Narbonne (Léon).
Naroun.
Nguyen Huy Lai.
Nguyen Khac Su.
Nguyen Van Ty.
Nguyen Huu Thuan.
Oudard.
Perelli (de).
Perier.
Pham Van Binh.
Phung Ba Nghia.
Pialoux.
Piéri.
Ramampy.
Randretsa.
Raphaël-Leygues.
Reverbori.
Riond (Georges).
Rociore.
Rosenfeld.
Rosfelder.
Roulleaux-Dugage.
Saidou Djermakoye (Issoufou).
Sar Diawar.
Sarraut (Omer).
Scelles.
Schleiter (Gabriel).
Schmitt.
Sebock.
Serot.
Simon (Paul).
Soppo Priso.
Souvannavong Ourot.
Sylvestre.
Tétau.
Thémia.
Thomas (Jean-Marie).
Ton That Can.
Mme Tran Van Chuong.
Tran Van Kha.
Tran Van Thi.
Tran Van Tung.
Tran Thien Vang.
Vendenboomgaerde.
Mme Marianne Verger.
Vignes.
Viniger.
Vivier.
Voca.
Ya Doumbia.

Se sont abstenus volontairement:

MM.
Borrey.
Boubou (Hama).
Coulibaly (Mamadou).
Darlan.
Diarra Tiémoko.
Kemajou.
Léon.
Nignan.

N'ont pas pris part au vote:

MM.
Abdesselam.
Ahmed Koloko (Alifah).
Arboussier (d').
Benichicou.
Mme Caffot.
Cortinchi (Guidicello).
Gaudart.
Guyard.
Lapart.
Sim Var.
Sok Chhong.
Souvannavong Pheng.
Thonn Ouk.
Mme la princesse Pingpeang Yukanthor.

Excusés ou absents par congé:

MM. Bliavarn Khoun et Pann Yung.

N'ont pas pris part au vote:

M. Albert Sarraut, président de l'Assemblée de l'Union française, et M. René Moreux, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de:

Nombre des votants..... 176
Majorité absolue..... 89

Pour l'adoption..... 43
Contre 133

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.